



Schéma directeur de covoiturage pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais

Atelier de la fabrique des propositions

15 juillet 2015



Contexte - Objectifs

▶ Contexte

- ▶ Schéma Directeur Départemental de la Mobilité pour le Département du Pas-de-Calais
- ▶ Schéma de mobilité « Mobilité Liberté 2030 » pour le Département du Nord
- ▶ Convention 59/62 – Choix d'un schéma interdépartemental de covoiturage

▶ Objectifs

- ▶ Recensement des besoins et de l'offre actuelle de covoiturage
- ▶ Localisation et hiérarchisation des zones pertinentes à aménager
- ▶ Identification des services et équipements à adjoindre aux zones aménagées

▶ Rappel du déroulé de la mission

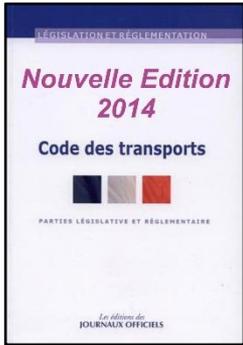
- ▶ Phase 1 - Diagnostic *janvier - avril 2014*
- ▶ Phase 2 - Définition des besoins *mai - septembre 2014*
- ▶ Phase 3 - Plan d'actions *octobre – janvier 2015*

- ▶ **Les éléments présents dans cette présentation ont été validés lors de la troisième réunion de la Convention des Conseils Départementaux 59/62 du 1^{er} décembre 2014**

Covoiturage : De quoi parlons-nous ?

> Une définition législative récente

- > Absence d'existence législative jusque l'inscription des pratiques dans la loi cette année
- > Article L.1231-15 du Code des transports créé par l'article 52 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014
- > Les autorités organisatrices identifiées comme pilote. Les départements sont donc compétents pour des trajets covoiturés interurbains
- > Inscription des politiques d'information et d'identification
- > « Le covoiturage est l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers majeurs pour un trajet commun »

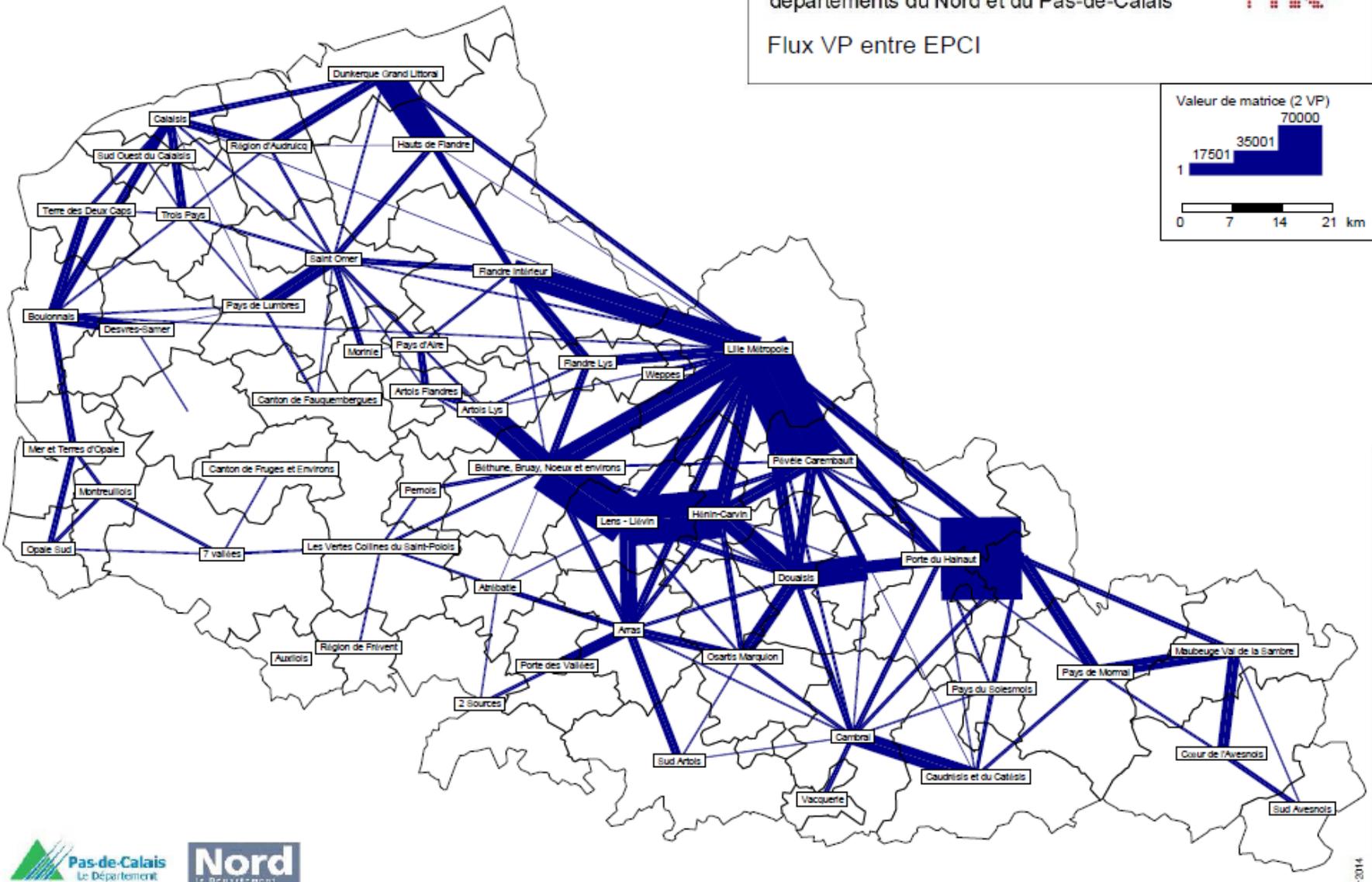


> Des pratiques de covoiturage

- > Pratique ponctuelle de longue distance n'impliquant pas nécessairement un besoin d'infrastructures
- > Pratique régulière, voire quotidienne pour se rendre sur le lieu de travail notamment : points de rencontre divers mais habituels
- > L'objectif de l'étude est de traiter ce deuxième aspect.



Flux VP entre EPCI



Enquête sur 3 sites de covoiturage



> Aire sauvage de Colembert

- > 23 enquêtés
- > 13 véhicules stationnés dont 12 durant l'enquête



> Aire du Pays de Lumbres

- > 26 enquêtés
- > 15 véhicules stationnés dont 9 durant l'enquête



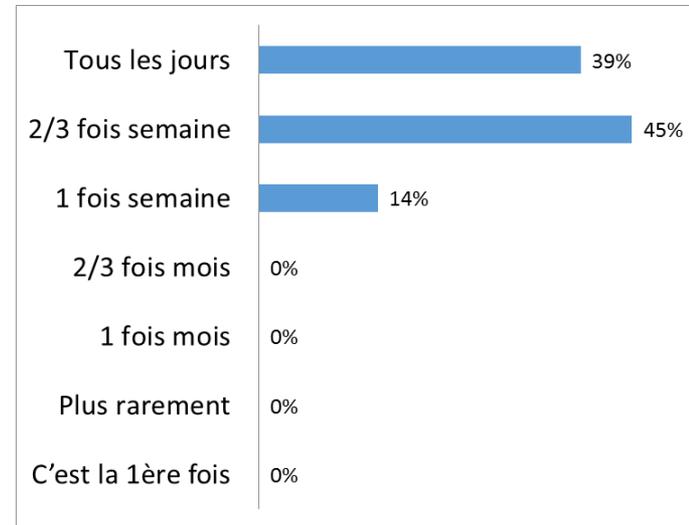
> Parc-relais des 4 cantons

- > 179 enquêtés à Lille dont 35 > 10 km et 1 covoitureur
- > Un questionnaire à destination des non utilisateurs majoritairement

Aire de Lumbres et de Colembert

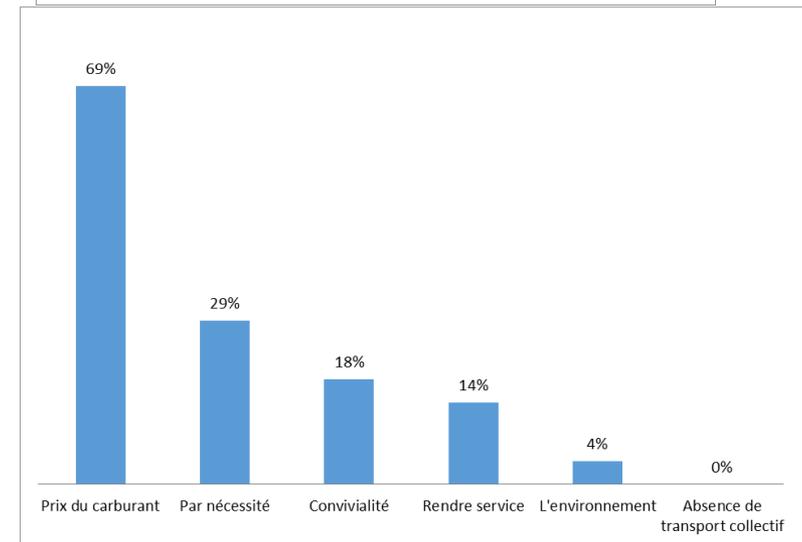
> 49 enquêtés

- > 1/3 des enquêtés déposés
- > Taux d'occupation > 2 pour 40% des véhicules
- > Un usage fréquent mais pas nécessairement quotidien



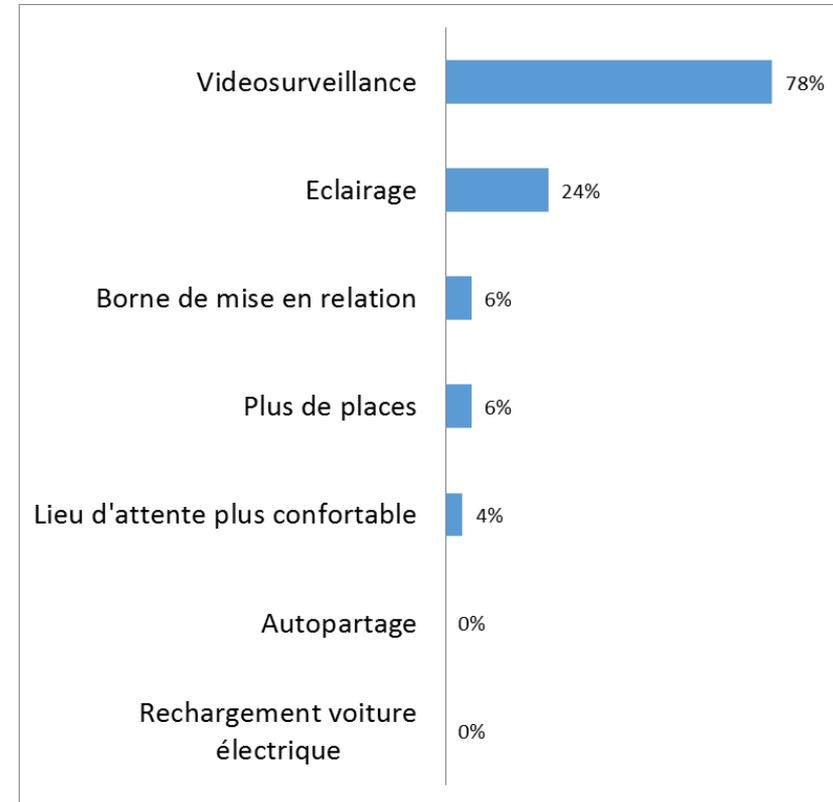
> La motivation du coût

- > Une raison majoritairement financière
- > Mais peu sensible au prix du carburant : 92% des enquêtés continueraient à covoiturer malgré une baisse de 40% du prix du carburant (Gazol 0,78€/L)



Aire de Lumbres et de Colembert

- > **Des besoins de sécurisation**
 - > Des attentes majoritaires sur les questions de sécurité : vidéosurveillance (78%) et éclairage (24%)
 - > Peu d'attentes sur le confort et les services de mise en relation
 - > Aucune attente en terme de « nouveaux services à la mobilité » (confirmé par une enquête menée en Drôme-Ardèche)
 - > Une absence de saturation des sites enquêtés



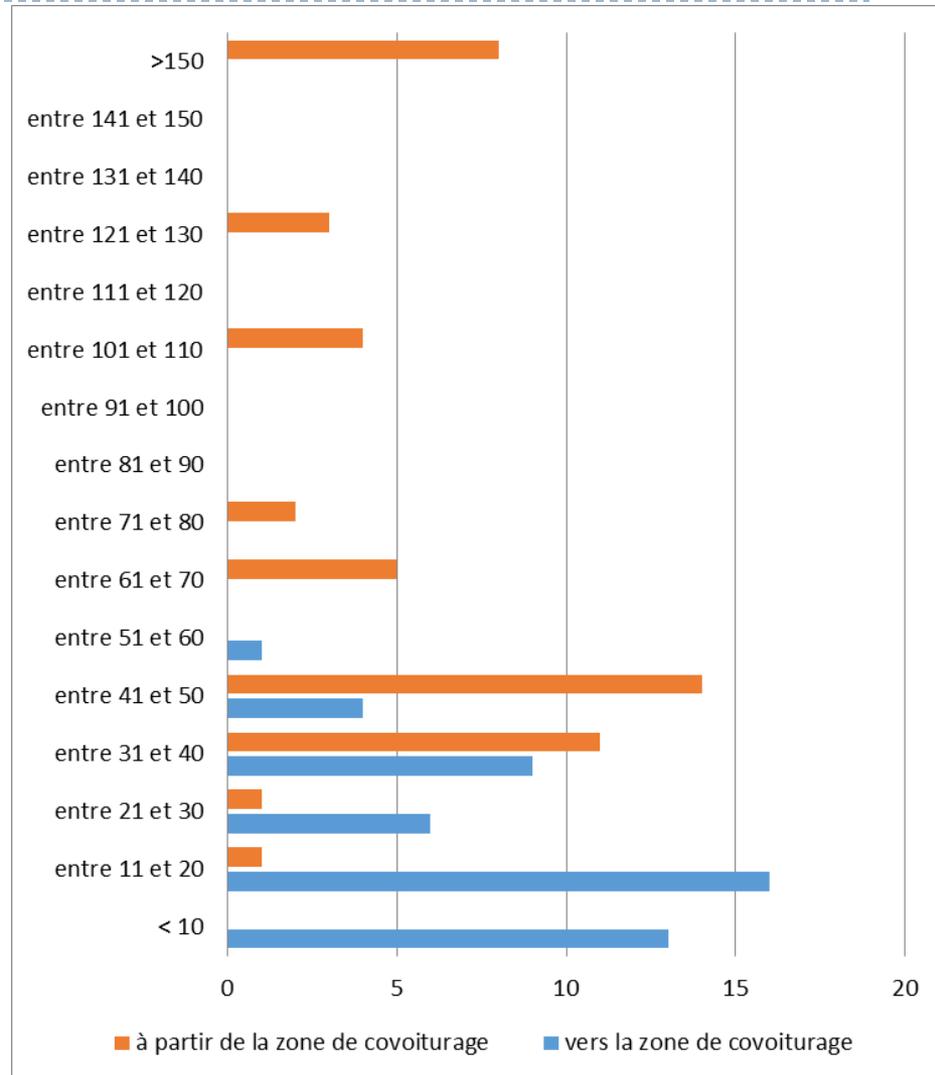
Aire de Lumbres et de Colembert

> Le motif travail

- > 86% des covoitureurs se sont rencontrés sur leur lieu de travail et 10% sur l'aire de covoiturage
- > La totalité se déplace pour des raisons professionnelles

> Un rayon de 40-50 km

- > Point de rassemblement situé en moyenne :
 - > à 22km du point de départ
 - > à 86km de la destination finale
- > La zone de pertinence se situe autour de 40-50km de trajet



Analyse des besoins

▶ Quels besoins en places de covoiturage ?

- ▶ Près de 12,3 millions de déplacements quotidiens en Nord-Pas-de-Calais (EMD 2010)
- ▶ 1,7 million de déplacements domicile-travail dont 1,3 million se font en voiture (cible du covoiturage)

→ **Objectif de passer de 1,07 à 1,17 passagers par véhicule** pour les déplacements Domicile-Travail entre EPCI, soit une augmentation de 10 % du taux d'occupation des véhicules. Un trajet sur dix, effectué aujourd'hui seul dans sa voiture, serait réalisé en covoiturant.

Analyse des besoins

- ▶ Quels besoins en places de covoiturage ?
- ▶ Estimation du nombre de places nécessaires suivant un objectif d'évolution de 1,07 à 1,17 passagers par véhicule
 - ▶ Evolution des flux DT avec changement de zone d'emploi
 - ▶ 1999-2006 : +3% par an (RGP INSEE)
 - ▶ Hypothèse pour 2007-2025 : +2% par an

Flux entre EPCI	2010	2025 "fil de l'eau"	2025 avec Tx Occ° = + 0,1
Déplacements DT VP	395.366	532.111	532.111
Déplacements DT VP Conducteurs	370.580	498.752	456.010
Déplacements DT VP Passagers	24.786	33.359	76.101
Taux d'occupation des véhicules	1,07	1,07	1,17

- ▶ Soit 42.800 déplacements de conducteurs devenus déplacements de passagers
- ▶ Soit 21.400 Conducteurs (et véhicules) en moins
- ▶ Mais cela ne couvrira pas l'augmentation du trafic

Analyse des besoins

Estimation du nombre de places nécessaires suivant un objectif d'évolution de 10 %

5 types de covoiturage → Tous les nouveaux utilisateurs passagers du covoiturage n'utilisent pas les aires de covoiturage :

- > Personnes du même foyer que le conducteur (~25%)
- > Personnes se rendant au domicile du conducteur (à pied, en vélo, en voiture...)
= covoiturage de proximité (~20%)
- > Personnes que le conducteur vient chercher à leur domicile
= covoiturage porte-à-porte (~20%)
- > Personnes qui rejoignent le conducteur sur une aire de covoiturage en vélo ou TC (~10%)
- > Personnes qui rejoignent le conducteur sur une aire de covoiturage en voiture (~25%)
= ce sont les personnes qui ont besoin d'un stationnement

Soit pour un objectif de 21.400 Conducteurs (et véhicules) en moins:

- > 25% * 21.400 personnes devant utiliser une aire de covoiturage

→ 5.350 places de covoiturage nécessaires

Hiérarchisation des sites de covoiturage

Aire de covoiturage structurante

- > à partir de 50 pl.
- > Enrobé
- > Eclairage, signalétique et marquage au sol,
- > Poubelles,
- > Abris et stationnement modes doux
- > Dépose minute
- > Intermodalité avec les TC
- > Portique de limite d'accès
- > Fourreaux vidéo et bornes de recharge électriques

Aire de covoiturage complémentaire

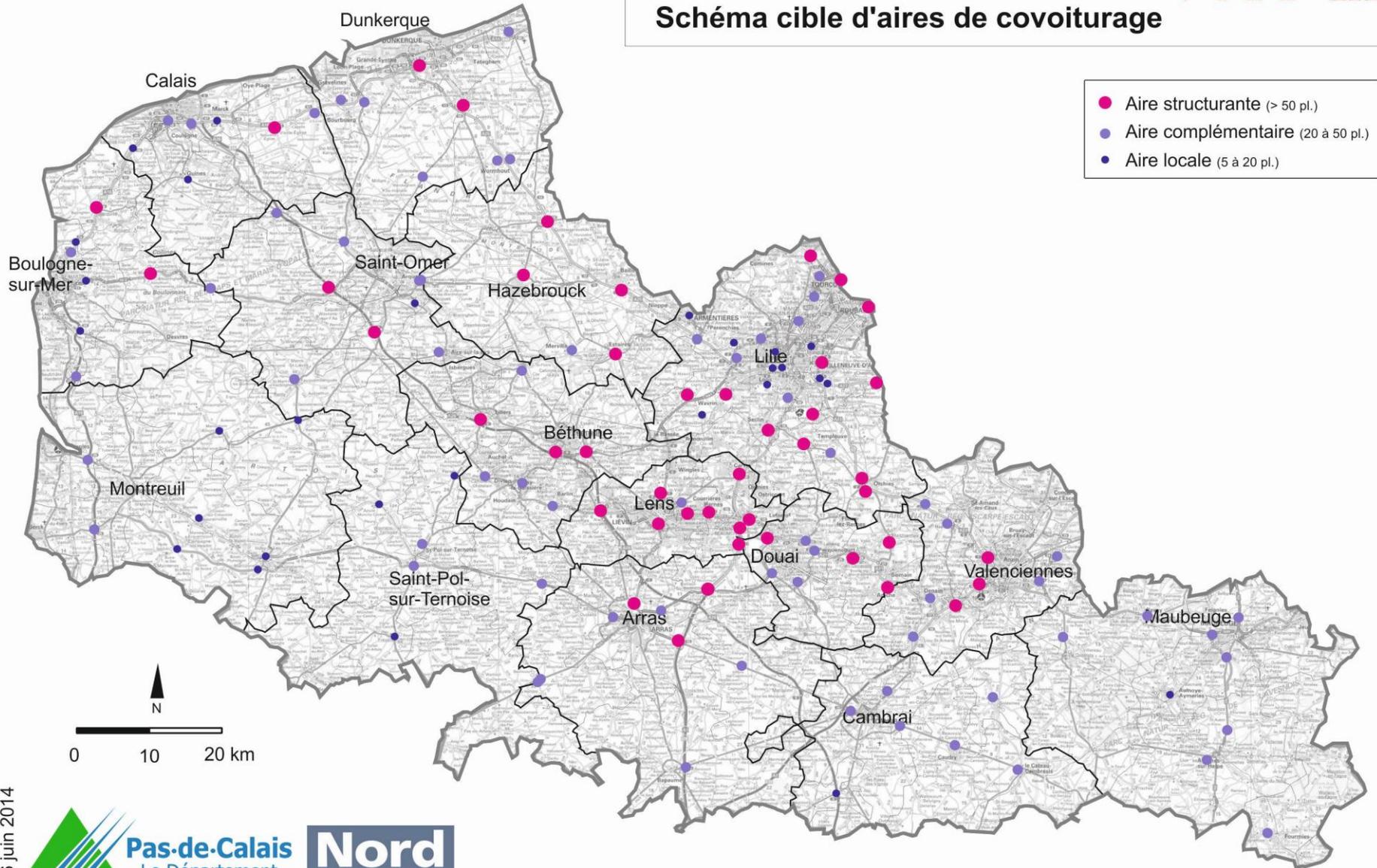
- > 20 à 50 pl.
- > Enrobé ou stabilisé en état
- > Eclairage, signalétique et marquage au sol,
- > Poubelles,
- > Abris et stationnement modes doux
- > Portique de limite d'accès
- > Fourreaux bornes de recharge et vidéo

Aire de covoiturage locale

- > 5 à 20 pl.
- > Revêtement dur ou stabilisé en état
- > Signalétique (totem uniquement)
- > Poubelles

Schéma directeur de covoiturage des départements du Nord et du Pas-de-Calais

Schéma cible d'aires de covoiturage



Un schéma global

Un total de 162 aires de covoiturage et 6 024 places (légèrement supérieur aux 5 450 places nécessaires calculées) à créer ou à identifier

- > 49 aires structurantes (3105 places)
- > 85 aires complémentaires (2489 places)
- > 28 aires locales (360 places)

La recherche d'une mutualisation avec les enseignes commerciales pour la réalisation d'aires de proximité.



Une signalétique commune

- > Un totem d'information relayant la page covoiturage commune aux deux Départements
- > Panneau en 2x3 positionné sur l'aire et orienté vers la route et/ou le giratoire
- > A compléter par la signalisation directionnelle

